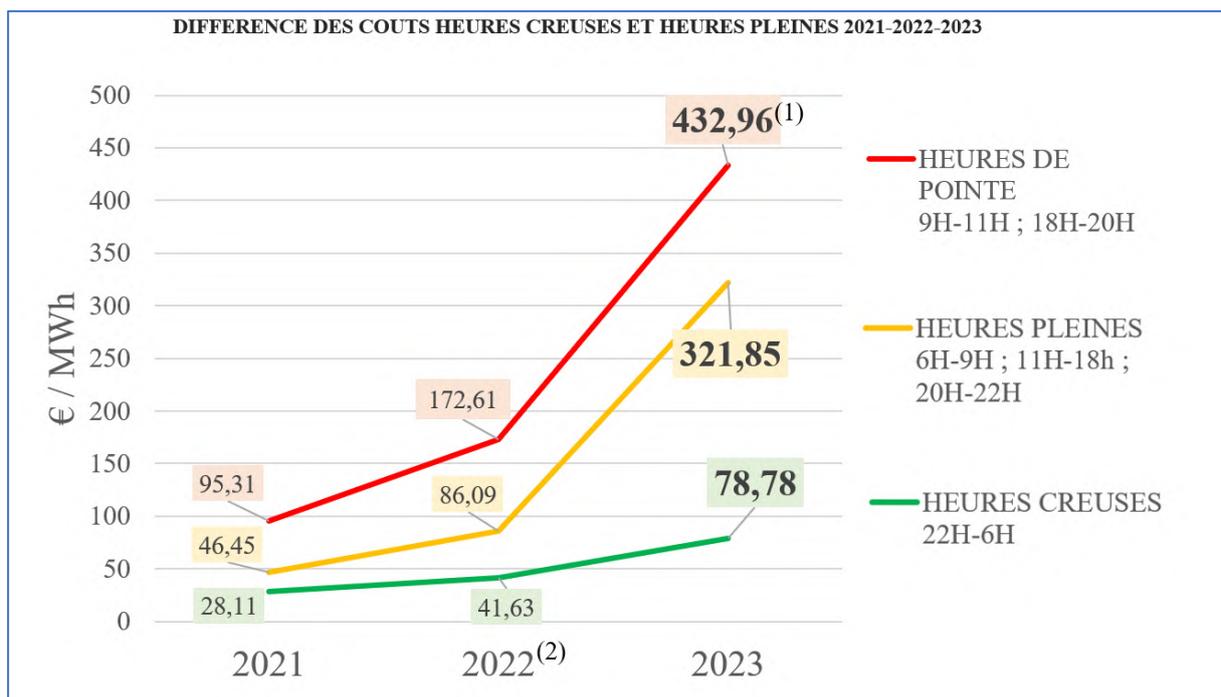


INFORMATIONS SUR LES PLAGES TARIFAIRES DE L'ÉNERGIE 2023

RECOMMANDATIONS DES HEURES D'ARROSAGE

Le graphique suivant vous informe de l'évolution du prix de l'énergie pour les heures pleines, creuses et de pointes depuis 2021. Les tarifs de l'énergie pour la saison d'irrigation 2023 sont également indiqués :



⁽¹⁾ En 2023, le fournisseur d'énergie de l'ASA (Engie) appliquera un tarif heure de pointe en saison basse contrairement aux années précédentes l'écart entre HC et HP est très augmenté pour 2023.

⁽²⁾ En 2022, bouclier tarifaire appliqué sur les tarifs.

Pour information : Le décret n°2022-1774 du 31/12/2022 prévoit pour l'année 2023 un amortisseur de 50% au-delà de 180€/MWh (HT et hors coût d'acheminement dans la limite de 320€/MWh). Cet amortisseur 2023 ne figure pas sur les tarifs du graphique car l'ASA ne dispose pas des modalités d'application de cet amortisseur sur ses factures.

- En arboriculture par aspersion sur ou sous frondaison, en grande culture sur couverture intégrale donc avec des **débits instantanés élevés** qui permettent d'apporter les doses d'arrosage en des temps brefs, **il vous est demandé d'irriguer de 21h00 à 08h00**

**Pour les techniques d'irrigation à débit instantanés élevés,
vous ne devez pas irriguer durant les heures suivantes :
de 08h00 à 21h00**

- Une dérogation sera appliquée pour les techniques d'arrosage à **faible débit instantané** et dont l'étalement dans le temps est nécessaire (canon enrouleur, pivot ou couverture totale), **il vous est demandé d'irriguer de 21h à 12h** (limiter au mieux l'irrigation durant la période de pointe entre 9h et 11h).

**Pour les techniques d'arrosage à faible débit instantané,
vous ne devez pas irriguer durant les heures suivantes :
de 12h00 à 21h00**

Ces programmations prennent en compte les remplissages des réservoirs, c'est la raison pour laquelle dès 08h00 le matin, les irrigations doivent être interrompues au profit du remplissage des réservoirs (énergie 4 X plus onéreuse en heure pleine) et en aucun cas en heures de pointes (énergie 5 X plus onéreuse).



Si j'irrigue aux heures préconisées, je contribue à diviser par 4 à 5 la dépense d'énergie. En 2023 environ 60 % des dépenses de fonctionnement de l'ASA seront liées à l'énergie

AUSSI, JE M'IMPLIQUE !

Par ailleurs, le lissage des consommations d'eau nécessite pour le bon fonctionnement des pompages des irrigations les samedis et dimanches. Les agents de l'ASA du Canal de Ventavon St Tropez interviendront auprès d'adhérents pour programmer avec certains irrigants du week-end.